



Pénélope KOMITÈS
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des Espaces verts, de la Nature en ville,
de la Biodiversité, de l'Agriculture urbaine et des Affaires funéraires
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

Nos réf. : PK.2019.840

Paris, le **16 DEC. 2019**

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la stratégie « Animaux en ville », j'ai initié et piloté dès 2018, un groupe de travail avec les cirques installés sur le territoire parisien et présentant des numéros avec des animaux sauvages, en présence d'élu.e.s parisien.ne.s.

Ce groupe de travail s'est réuni au cours de deux cycles de travaux pour aborder les thématiques suivantes : impact des spectacles avec animaux sauvages sur l'attractivité du cirque, reconversion professionnelle des circassiens, alternatives aux numéros avec animaux sauvages et devenir de ces derniers, impact socio-économique de l'arrêt de ces numéros, besoins en terme de communication et valorisation du cirque traditionnel, aides existantes de la ville, possibilités d'adaptation, proposition de pistes partenariales.

En l'absence de législation sur le sujet, la Ville de Paris a en effet privilégié la voie du dialogue visant à proposer aux circassiens une transition économique et artistique vers des spectacles sans animaux sauvages. La ville a donc accueilli favorablement la mission confiée par votre prédécesseur à la Commission Nationale des Professions Foraines et Circassiennes pour engager une réflexion associant les professions circassiennes, les administrations et les associations de défense du bien-être animal pour examiner les évolutions législatives et mesures envisageables. Ma collègue Olivia Polski y a d'ailleurs siégé. Or, aucune conclusion n'a été rendu publique.

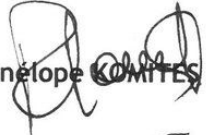
Le Conseil de Paris de novembre 2019 a réaffirmé à l'unanimité des groupes politiques, les engagements de la ville de Paris pour une fin définitive des spectacles de cirques avec animaux sauvages sur son territoire, en actant le principe d'une aide financière à ces derniers, en contrepartie d'un arrêt de numéros avec animaux sauvages à horizon de 3 ans. À partir du 1^{er} janvier 2020, plus aucune autorisation d'occupation temporaire du domaine public ne sera accordée aux cirques présentant des spectacles avec animaux sauvages.

Le Conseil de Paris de décembre 2019 vient par ailleurs d'adopter l'octroi de subventions à des associations ayant une activité de refuge pour animaux issus des cirques.

Les circassiens m'ont indiqué être en attente d'une décision gouvernementale sur ce sujet. Nous souhaiterions donc savoir à quelle échéance l'État entend se prononcer sur la fin des numéros avec animaux sauvages dans les cirques.

Il nous apparaît aussi nécessaire que l'État puisse définir un budget spécifique visant à la reconversion des circassiens, afin d'aider financièrement les cirques traditionnels et ce, sur le territoire national. Il nous semble tout aussi capital que l'État apporte un soutien financier aux établissements ayant une activité de refuge pour animaux issus des cirques.

Sachant pouvoir compter sur les engagements des services de l'État en faveur de la condition animale, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.


Pénélope KOMITÈS

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition écologique et solidaire
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

9, place de l'Hôtel de Ville - Esplanade de la Libération - 75196 PARIS CEDEX 04
01 42 76 58 73 - penelope.komites@paris.fr